

OBJET :**Approbation du compte administratif 2023****Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE**

RÉUNION 24 juin 2024

N°13-2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 14**Nombre de Conseillers présents** : 13**Nombre de Conseillers en visioconférence** : 1**Nombre de Conseillers absents excusés** : 0**Nombre de Conseillers absents non excusés** : 0**Date de convocation du Conseil Municipal**

17 juin 2024

Le vingt-quatre juin deux mil vingt-quatre à 18h15,
le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE
L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS	X			
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS	X (en visio)			X
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Thibaut FUGIER	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Madame Béatrice DE JESSE LEVAS a été élue secrétaire de Séance.

Monsieur Bertrand LACCOURS en visioconférence a donné procuration à Madame Aurélie CELLIER.

Le vote de Monsieur LACCOURS se fait par procuration.

Pour voter en leur lieu et place.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code général de Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutins pour les votes des délibérations.

Madame le Maire propose un vote à main levée pour désigner un élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

1^{ère} PROPOSITION : Éric FRON-ORTIN : 7

2^{ème} PROPOSITION : Aurélie CELLIER : 7

Madame Le Maire malgré les résultats du vote désigne **Éric FRON-ORTIN** pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Éric FRON-ORTIN, et en l'absence de Madame le Maire, délibérant sur le compte administratif 2023

identique présenté lors du dernier conseil municipal du 8 avril dressé par l'ordonnateur, présente le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
2. Constate, pour la comptabilité principale, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2022		151 795,02	36 295,23			115 496,79
Résultats 2023	295 105,47	370 557,88	108 953,27	91 898,49	404 058,74	462 456,37
TOTAUX	295 105,47	522 352,90	145 248,50	91 898,49	404 058,74	578 403,16
Clôture 2023		227 247,43	- 53 350,01			173 897,22
Reste à réaliser			3 744,00	8 425,00		4 681,00
<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>					<i>D001 de l'investissement</i> -53 350,01	<i>R002 du fonctionnement</i> 178 578,42

de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Des conseillers demandent un vote à bulletin secret pour cette délibération.

Le vote de cette délibération est effectué à bulletin secret.

VOTES : POUR : 12 dont 1 pouvoir ABSTENTION 1 CONTRE 0

Le Compte administratif 2023 a été approuvé.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Secrétaire de séance :

Le Maire

Chantal GANTCH

